Envoyé en préfecture le 19/08/2024
Reçu en préfecture le 19/08/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240816-2024_132_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	***Conventions de mise à disposition de la piscine municipale pour la saison sportive 2024-2025 / ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS (3.5)***
Service :	*Actions éducatives et sports (AC)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la décision municipale n° 2024_044_DEC en date du 2 avril 2024 révisant les tarifs de la piscine municipale à compter du 1er septembre 2024,

VU la nécessité de conventionner l'utilisation de la piscine municipale au titre de la saison sportive 2024-2025, pour les organismes publics et privés poursuivant des missions de service public,

VU les projets de conventions en annexe,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition de la piscine municipale est consentie :

- A titre gracieux pour notamment les écoles de la ville de Gex, le Centre de secours, la gendarmerie, l'association l'Âge d'or, la micro-crèche Bulles d'étoiles, la Gym Volontaire de Gex, Pays de Gex Natation...
- A titre onéreux pour les organismes ne dépendant pas directement de la Ville de Gex, et notamment, les écoles des communes de Chevry, Divonne-les-Bains, Cessy, Echenevex, Segny, Crozet, Sauverny, Vesancy et Versonnex..., les Hommes-grenouilles de Divonne-les-Bains...

DÉCIDE

- **DE SIGNER** les conventions ci-dessus mentionnées avec les organismes gestionnaires des établissements scolaires, les communes et les associations concernés.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 août 2024
Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 19 août 2024 et publiée sur le site internet de la ville le 19 août 2024.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)